

Délibérations

Publié le 05 OCT. 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre, à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni Mairie de Balma - 8 Allée de l'appel du 18 juin 1940, 31130 Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Étaient présents :

Monsieur WAECHTER (Sicoval), Madame URSULE (Toulouse-Métropole), Monsieur ANDREU-SEIGNÉ (Toulouse-Métropole), Monsieur TERRAIL-NOVES (Toulouse-Métropole), Monsieur ASTRUC (C.C. Val'Aïgo), Monsieur SAVIGNY (C.C. des Coteaux Bellevue), Madame BERKMAN (Toulouse-Métropole), Monsieur BEZERRA (Toulouse-Métropole), Monsieur PETITDIDIER (Sicoval), Monsieur CHARPENTIER (Grand Ouest Toulousain), Monsieur CAPEL (C.C. des Coteaux du Girou), Monsieur MAUREL (C.C. Val'Aïgo), Monsieur DE GRANDIDIER (C.C. des Coteaux Bellevue), Monsieur LAMRHANI (Toulouse-Métropole), Monsieur ESPIC (Toulouse-Métropole), Madame LAMANT (Toulouse-Métropole), Monsieur FLORES (CC. Hauts Tolosans), Monsieur GOMEZ (C.C. des Coteaux du Girou), Madame GIBERT (C.C. Frontonnais)

Étaient absents :

Monsieur ALVES (Toulouse-Métropole), Madame AMIGO BOUYSSOU (Toulouse-Métropole), Monsieur TRONCO (Sicoval), Monsieur ARSAC (Toulouse-Métropole), Madame BARRAQUE-ONNO (Toulouse-Métropole), Madame QUEVAL (Grand Ouest Toulousain), Monsieur MOIGN (CC. Hauts Tolosans), Monsieur CAVAGNAC (C.C. Frontonnais), Monsieur CROUZIL (Sicoval), Madame MAILLARD (Toulouse-Métropole), Monsieur KOUNOUGOUS (Toulouse-Métropole), Madame GENNARO SAINT (Toulouse-Métropole), Madame GOFFRE PERDROSA (Toulouse-Métropole)

Date de la convocation : mardi 22 septembre 2026

Secrétaire de séance : Monsieur CHARPENTIER

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48

Présents	19
Votants	19
Pouvoirs	0
Total des voix	27
Abstentions	0
Votes contre	0
Votes pour	27
Sans participation	0



D2026_54 - Compte-rendu technique et financier 2025 du délégataire Evonéo - Approbation

Au titre de sa compétence en matière de traitement des déchets ménagers, Decoset a fait le choix de déléguer l'exploitation des deux usines de valorisation énergétique de son territoire par le biais d'une délégation de service public, conclue avec la société dédiée EVONEO à compter du 1er janvier 2025. Decoset, en sa qualité d'autorité délégante, dispose d'un pouvoir de contrôle du bon fonctionnement du service délégué, notamment en s'assurant de la poursuite des objectifs définis en termes de coûts et de qualité de service rendu.

Ainsi, pour en faciliter la mise en œuvre concrète, l'article L1411-3 du CGCT impose au délégataire de produire chaque année :

« un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L. 1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. »

Le rapport annuel du délégataire Evonéo pour l'année 2025, qui a été transmis à Decoset et analysé par les services de Decoset et par le prestataire en charge du contrôle des DSP (groupement Naldéo et Finances Consult) ont été mis à la disposition des membres du comité syndical.

Les usagers des services publics ont également été informés par le biais de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 23 septembre 2026 sur l'exploitation du service délégué à Evonéo pour l'année 2025.

Enfin, la partie financière de ces Compte-Rendu Techniques et Financiers a été présentée à la Commission de contrôle financier (CCF) du 15 septembre 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de Decoset ;

VU le contrat de Concession de service public des unités de valorisation énergétique de Bessières et de Toulouse Mirail,

VU la notification dudit contrat en date du 03 décembre 2024,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu technique et financier 2025 du délégataire Evonéo.

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

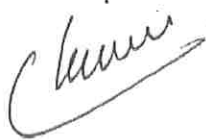
LE PRÉSIDENT,

S.M.

DECOSET

Secrétaire de séance

Monsieur CHARPENTIER





Synthèse du Compte-Rendu Technique et Financier (CRTF) 2025 DSP EVONEO

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20260929-D2026-54-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

DSP EVONEO

Rappel du Contexte



Avant 2025 : 2 DSP

- DSP SETMI pour l'exploitation de l'UVE de Toulouse
- DSP ECONOTRE pour l'exploitation de l'UVE de Bessières, le Centre de Tri, les quais de transfert et la plateforme de compostage

Depuis 1^{er} janvier 2025

- une seule DSP EVONEO pour les deux UVE Bessières et Toulouse (exploitation et construction d'une nouvelle UVE à Toulouse)
- Centre de tri en marché de performance
- Quais de transfert en marché public d'exploitation

Les refus de tri partent directement sur l'UVE de Bessières, plus de refus de tri à Toulouse à partir d'avril 2025.

deco
set

DECOSET – CCSP 2026





Compte-Rendu technique UVE Bessières 2025

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20260929-D2026-54-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

UVE de Bessières



638 tonnes de déchets emmenés en enfouissement

Temps d'arrêt	Incidents non programmés	Incidents programmés
Four 1	6,82%	10,4%
Four 2	15,0%	6,60%

Performance énergétique de l'installation
R1 : 100,57 % TGAP : 98,91 %

	2024	2025
Tonnage incinéré	185 613	168 145
Tonnage DECOSET	114 659	109 616
OM	98 234	95 192
TVI	3 851	4 193
Refus de tri	6 702	10 107
Tonnage Tiers	70 953	58 697
OM	70 423 (retirer les dib)	28 782
Encombrant	1 284	0
DIB		28 739
Refus de tri	0	1 176

	2024	2025
Elec produite (MWh)	111 897	100 668
Elec vendu (MWh)	92 054	83 899
Chaleur produite (MWh)	397 706	365 920
Chaleur vendue (MWh)	33 424	33 157

decoSet

Comité syndical 29 septembre 2026

(4)

UVE Bessières – Principaux évènements

Travaux réalisés 2025

Centre de tri

- Fermeture du centre de tri Bessières avril
- Démantèlement novembre
- Coulage béton pour préparation du centre de mise en balle

Levée des dernières réserves d'ECONOTRE :

- Travaux sur les chenaux

Fours Brûleur chaudières

- Mise en place de nouveaux barreaux plus ductiles sur la ligne 1
- Ajout de tuiles ventilées sur les deux fours (système réfractaire Jusy'air)
- Epreuve décennales effectuées sur la chaudière
- Contrôle / remise en état des systèmes de frappe
- Remplacement parois latérales 1er parcours L1, et 2 et 3^{ème} parcours L2
- Remplacement de tubes surchauffeur.
- Remplacement de la vanne d'extraction de fond Chaudière
- Remplacement poussoir extracteur ligne 2

Autres

- Travaux charpente silo REFION terminé
- Reprise de la toiture bâtiment mâchefers
- Remplacement câbles skip secours

Incidents majeurs 2025

Perte de l'UVE

- Suite à une intervention RTE, l'UVE était séparé du réseau électrique pendant plusieurs jours. Or un défaut de turbine lors de l'îlotage a entraîné une perte totale de l'UVE. Utilisation du groupe électrogène.

Radioactivité

- 2 déclenchements de radioactivité

Autres incidents

- Fuite économiseur 15/07 et 11/08 Ligne 2
- CHP+ fuite corrosion réseau alimentant les serres 29/07
- Incident skip évacuation des mâchefers tapis de secours endommagés 12/08
- Fuite externe chaudière corrosion 24/10
- Problème capteur de vibration GTA novembre
- Panne ventilateur de tirage L2
- Temps d'attente important dans l'année, travail sur la gestion des apports

Accident du travail

- 6 accidents du travail : chute puit mâchefers, 2 brûlures, chute d'élément métallique sur la nuque, choqué à la tête

Explosion protoxyde d'azote

- 25 arrêts au total pour cause d'explosion de bouteille de protoxyde d'azote soit 39 jours cumulés pour les deux lignes

UVE Bessières – Rejets de l’usine

Rejets Gazeux

Ligne 1

- Aucun dépassement

Ligne 1

- 1 dépassement mercure suite à une obstruction partielle du conduit d'injection de charbon actif

Rejets aqueux

- 5 dépassements en antimoine
- 4 dépassements fluorures

Investigations menées sur l'année 2024 qui continuent sur l'année 2026

Rejets mâchefers et REFIOM

	2024	2025	2024	2025
unité	T	T	Kg/ t incinérées	Kg/ t incinérées
Mâchefers produit	40 727	30 266	219	
Valorisé	37 798	32 462	204	193
Ferreux produit	3 203	2 200	17,26	13,08
Non ferreux produit	300	324	1,61	1,93
REFIOM évacué	3 749	3 567	20,20	21,2
Cendres	2939	2789	15,83	16,6
Boues	810	778	4,36	4,63





Compte rendu technique UVE Toulouse - 2025

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20260929-D2026-54-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

UVE de Toulouse



	2024	2025
Elec produite (MWh)	12 900	28 721
Elec vendue (MWh)	1 653	15 079
Chaleur produite total (incinération + chaufferie ((2 126MWh)) (MWh)	424 402	549 667
Energie thermique vendue	258 413	305 342

	2024	2025
Tonnage réceptionné	235 608	255 079
Total OM	198 207	209 042
OM DECOSET	140 867	152 572
OM Tiers	57 341	56 470
DIB	25 153	43 960
DASRI	2 248	2 076

1 802 tonnes de déchet emmenés en enfouissement

Performance énergétique de l'installation

R1 : 84,86 % TGAP : 79,3 %

Temps d'arrêt	Incidents non programmés/heures de fonctionnement	Incidents programmés/heures de fonctionnement
Four 1	9,65%	10,6%
Four 2	23,9%	9,34%
Four 3	11,7%	7,88%
Four 4	2,14%	8,79%

deco
set

Comité syndical – 29 septembre 2026

(8)

UVE Toulouse – Principaux évènements

Travaux réalisés 2025

Four chaudière

- Mise en place de nouveaux barreaux plus résistants aux explosions de bouteilles de protoxyde d'azote,
- Remplacement palonnier-poussoir extracteur chaque four
- L2 : Remplacement des 10 surchauffeurs + chasses vapeur.
- L2 : Remplacement bloc éco 1 + tubes porteurs

Ventilateur de tirage

- Remplacement paliers ventilateur de tirage chaque four

Evacuation des fumées

- L1 Renforcement en urgence tronçon de virole 20 m2 sous trou d'homme en partie haute

Autres

- Mise en place de groupes froids
- Réparation toiture du quai juillet reprise IPN

Incidents majeurs 2025

- Black-out de l'usine post AT, difficulté à redémarrer celle-ci suite à des problèmes d'onduleur et une perte de supervision
- Chute d'un apporteur de déchet dans la fosse
- 3 accidents du travail
- Plusieurs coupures EDF
- Départ de feu alimentateur L1 panache noir visible hors de l'UVE
- Nombreuses casses barreaux dans les fours causant des arrêts récurrents due aux explosions de protoxyde d'azote. Au total 40 arrêts dû aux explosions cumulant 131 jours d'arrêts.

UVE Toulouse – Rejets de l'usine

Rejets Gazeux

Ligne 1

- 5 dépassements HCl lié à des défauts d'injection bicarbonate
- 7 dépassements NOx lié à des défaut d'injection urée
- 1 dépassement CO lors du redémarrage de la ligne

Ligne 2

- Dépassement HCl défaut injection bicarbonate
- Dépassement NOx défaut injection urée

Rejets aqueux

Ligne 3

- 12 dépassements en Hg lié à des défaut d'injection en charbon actif
- 3 dépassements en Nox suite à des bourrage trémie urée
- 1 dépassement en CO lors du redémarrage de la ligne
- 1 dépassement HCl suite à un défaut d'injection bicarbonate

Ligne 4

- 2 dépassements HCl défaut d'injection bicarbonate
- 1 dépassement Hg défaut d'injection charbon actif
- 1 dépassement NOx défaut d'injection urée

- Dépassements ponctuels en MES
- 1 dépassement en DBO5



UVE Toulouse – Rejets de l'usine

Rejets mâchefers et REFIOM

	2024	2025	2024	2025
unité	T	T	% à la t incinérées	% à la t incinérées
Mâchefers produit	43 857	46 031		18,1%
Valorisé	39 664	43 259	20,9%	17%
Ferreux produit	3 660	3 407	1,8%	1,3%
Non ferreux produit	593	508	0,30%	0,20%
REFIOM évacué	5 475	6 967	2,73%	2,7%
Cendres	5 368	6 967	2,67%	2,7%
Gâteau dépol	107	0	0,05%	0



Compte-Rendu financier DSP Evonéo - 2025

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20260929-D2026-54-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026

Présentation DSP

- Contrat de concession signé le 26 septembre 2024, pour le financement, l'exploitation et l'entretien des deux Unités de Valorisation Énergétique (Bessières et Toulouse-Mirail) ;
- **Durée du contrat : 20 ans** à compter de la Date de Début d'Exploitation (1er janvier 2025), soit une échéance au 31 décembre 2044 ;
- Qualifié juridiquement **de concession de service public** au sens du Code de la commande publique (Article L1121-1), ce qui **impose un réel transfert de risque au concessionnaire** ;
- Rémunération fondée sur un **tarif proportionnel à la tonne (PP1/PP2), sans garantie de tonnage minimum de Decoset**
- Un premier avenant été signé au premier semestre 2026

Economie du contrat

Rémunération Evoneo :

- Redevance d'exploitation payée par Decoset :

$$R = PP1 * T_{\text{syndicat}} - I_{\text{tiers}}$$

Avec PP1 = Tarif proportionnel révisé trimestriellement (PP1 = 98,50 euros en date de valeur du mois de juillet 2024)

- Intéressement au titre des tonnes tiers :

- Collectivités territoriales tierces: Les tarifs sont encadrés par référence au coût global net de DECOSSET avant déduction de recettes électriques et de chaleur : plafond à 10% et plancher à -30%
- DASRI : le tarif est plafonné à 310 € HT correspondant au tarif actuel majoré de 15% ;
- Tonnages apportés par les autres clients tiers, avec un tarif non encadré.

- Recettes de vente électrique (Quote part conservée par Evoneo)

10 % de [50 % du volume produit – volume autoconsommée] ;

- Recettes de vente de chaleur des serres de Bessières
- Commercialisation Métaux et mâchefers



Economie du contrat

Rémunération Decoset

Dans le cadre de la DSP :

Vente d'électricité

Vente de chaleur (serres de Bessières)

Intéressement sur les tonnages tiers

$I_{\text{tiers}} = (PU_{\text{réel}} - PU_{\text{base}}) \times T_{\text{tiers}} \times TI_{\text{tiers}} (60\%)$

Hors DSP :

Vente de chaleur à Toulouse Métropole

Vente de chaleur Water Horizon

Les engagements du concessionnaire : le contrat et ses annexes – Exploitation générale

Principaux généraux :

- Priorité aux déchets de Decoset et continuité du service
- Le traitement des mâchefers : tarifs préférentiels pour les adhérents du syndicat
- Prestation d'entretien et de maintenance et de GER
- **Valorisation énergétique** : priorité à l'autoconsommation des usines puis,
Toulouse-Mirail priorité à la chaleur,
Bessières priorité à l'électricité,
 - **Électricité** : Après autoconsommation, mise à disposition de Decoset dans les conditions de l'article 75
 - **Chaleur** : Mise à disposition de Decoset de toute la chaleur produite
- **Performance énergétique** : engagement pour atteindre le « R douanes » et les exigences fixées dans les conventions tripartites (RCU et serres de Bessières)

Les engagements du concessionnaire : le contrat et ses annexes – Les travaux de premier établissement

Les Travaux de premier établissement (Article 35):

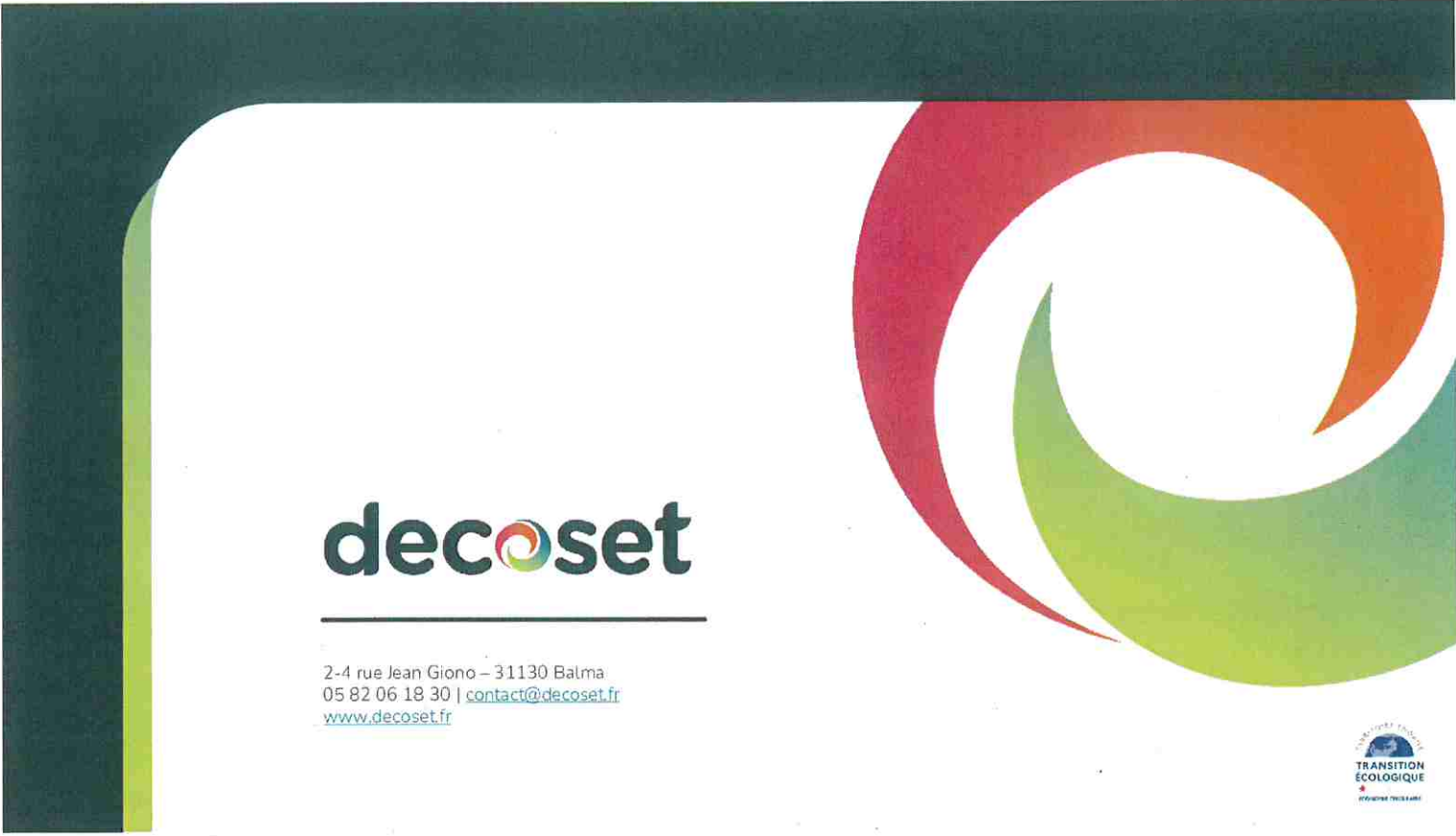
Sur le site de Bessières :	24 563	M€
Sur le site de Toulouse		
UVE existante :	6 222	M€
Nouvelle UVE :	354 151	M€
Sur un site tiers		
IME externalisée :	23 871	M€
Total	408 807	M€

Subvention de Decoset pour les travaux de Premier Etablissement relatifs à la nouvelle UVE :

- 30 millions d'euros en juin 2025
- 30 millions d'euros en juin 2026
- 90 millions d'euros en juin 2027

Equilibre financier du contrat

	En K€
Recettes d'exploitation (Chiffres d'affaires)	63 463
Produits constatés d'avance	-13 696
Total produits d'exploitation (A)	49 853
Charges d'exploitation fixes	40 512
Charges d'exploitation variables	11 327
Redevances et reversement concédant	6 438
Total Charges (B)	58 278
Excédent brut d'exploitation (C=A-B)	- 8 425
Amortissements et provisions	- 2 964
Résultat d'exploitation	- 11 389
Produits financiers - charges financières	338
RESULTAT NET	- 11 051



decoset

2-4 rue Jean Giono – 31130 Balma
05 82 06 18 30 | contact@decoset.fr
www.decoset.fr



Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20260929-D2026-54-DE
Date de télétransmission : 05/10/2026
Date de réception préfecture : 05/10/2026